

Synthèse du groupe des enseignants des collèges Basile Rouaix et Jean Jaurès

Les enseignants des collèges Basile Rouaix de Cessenon sur Orb et Jean Jaurès de Saint Chinian souhaitent, dans leur grande majorité, exprimer leurs vives inquiétudes concernant la réforme du collège à la rentrée 2016.

Nous savons que nous mettons notre chef d'établissement dans une position inconfortable - et nous en sommes désolés - mais nous souhaitons que remonte de manière hiérarchique notre désaccord. De nombreux conseils pédagogiques ont démissionné dans leur ensemble mais nous préférons, à la stratégie de la chaise vide, le fait de prendre la parole et d'expliquer ce que nous pensons.

Nous n'admettons pas que le conseil pédagogique devienne une instance décisionnaire dans laquelle nous choisirions de sauver tel ou tel poste, de cautionner tel ou tel choix, car nous savons à quel point cela pourrait devenir source de division au sein de notre équipe.

Nous trouvons inapproprié que la répartition de missions pédagogiques (notamment avec l'instauration des IMP) soit débattue en Conseil pédagogique et votée en Conseil d'administration.

De plus, nous regrettons que l'option DP3 disparaisse, sachant à quel point elle est importante pour les élèves en difficultés ou en recherche de projets d'orientation.

Nous refusons de décider qu'une option comme l'occitan soit supprimée. Comment expliquer à ces élèves que l'occitan ne sera plus proposé l'an prochain alors qu'ils ont choisi de s'engager pour quatre ans ?

Nous craignons fortement que l'espagnol bilangue disparaisse lui aussi, alors que c'est une option créée il y a peu et que tout le travail fourni par les enseignants serait perdu. Qu'advient-il des élèves bilangues ? S'ennuieront-ils l'an prochain avec des débutants ?

Nous n'acceptons pas davantage que les heures de latin ne soient plus fléchées et dépendent d'une marge qui peut être aléatoire et n'est pas garantie au delà de 2017. Le

latin se trouve désormais mis en concurrence avec les heures d'aide ou les dédoublements. Nous rappelons par ailleurs que le latin n'est plus considéré comme une discipline à part entière puisqu'il n'y a toujours pas de programme...

Nous refusons que les heures de science en 6e soient globalisées : la physique-chimie doit désormais commencer en 6e mais aucune heure supplémentaire ne lui est allouée. Il faudra donc réduire les enseignements en SVT et technologie. **Il est tout aussi regrettable que n'importe quel professeur du pôle scientifique soit habilité à enseigner n'importe laquelle de ces trois matières pourtant distinctes.**

Nous refusons la semestrialisation des heures de musique et d'arts plastiques

Nous n'acceptons pas l'impossibilité de proposer des activités au sein de l'association sportive lors de la pause méridienne en plus du mercredi après-midi, sauf dérogation à solliciter. Nous perdrons nombre de licenciés, l'AS serait mise gravement en péril et ce serait au détriment des élèves.

Nous trouvons illogique de pratiquer l'AP en classe entière et surtout de devoir la déduire des heures disciplinaires. Actuellement, l'AP se pratique en plus des heures de cours, et en groupe restreint.

Nous trouvons anormal que les projets interdisciplinaires - que nous menons par ailleurs pour certains depuis de nombreuses années - soient imposés et surtout qu'ils soient pris sur des horaires de cours. Les notions fondamentales doivent être abordées spécifiquement en cours et complétées pendant les projets interdisciplinaires. Il est par exemple contre-productif que des heures de 3e se volatilisent en français et en mathématiques, car la 3ème est véritablement une année pendant laquelle le savoir et la réflexion se construisent ; les élèves de 3ème ont besoin de ces heures et les attribuer en 6e 5e ou 4e, avec des élèves assez immatures, n'est pas forcément pertinent. En conséquence enseigner autrement, en interdisciplinarité, est certes très intéressant, mais pas quand on nous enlève pour cela des heures et qu'on réduit les horaires hebdomadaires d'enseignements à des élèves qui se retrouveront en lycée l'année suivante (lycée qui voit par ailleurs clairement les limites des TPE et qui a détourné de leur but les heures d'aide personnalisée).

La mise en place des EPI risque de diluer les contenus. Il faudra sans doute allonger la durée

de travail assigné à un seul sujet pour que les matières concernées coïncident. Nous perdons déjà assez de temps !

Il est en effet plus que regrettable de plafonner le taux horaire des élèves à 26 heures hebdomadaires, quel que soit le niveau. La marge horaire ne peut donc pas servir à combler des besoins réels puisque pour l'utiliser, il faudra ponctionner des heures disciplinaires. Impossible d'ajouter des heures de soutien pour les élèves en difficulté, impossible de proposer des activités supplémentaires aux élèves qui le demandent. Ne devons-nous pas, pourtant, tirer chaque élève, quel qu'il soit, au maximum de ses capacités ?

Nous craignons une détérioration importante de nos conditions de travail.

Nous sommes navrés par les pertes d'heures qui viennent mettre en danger des postes fixes (français, technologie, espagnol...).

Nous nous inquiétons aussi de l'augmentation des temps de concertation inhérents à la préparation et au suivi des EPI.

Nous nous inquiétons de la mise en place simultanée de nouveaux programmes sur les quatre niveaux : cela sera à la fois une épreuve de force et un travail d'équilibriste dont les élèves risquent de subir les conséquences.

En conséquence, de très nombreux enseignants se questionnent sur l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et la réduction des inégalités.

Pour toutes ces raisons et d'autres que nous n'avons pas évoquées , nous ne souhaitons pas cautionner ces modifications. Or, accepter de travailler ici à leur mise en place serait les cautionner de manière tacite.

Nous ne sommes pas des irresponsables qui revendiquons pour le plaisir de revendiquer, mais des enseignants fiers de ce qu'ils font et de leur métier et qui ne veulent pas qu'on leur enlève des moyens pour les réintégrer sous forme d'heures à la marge et qu'on leur donne des responsabilités qui ne sont pas les leurs. Si des options doivent être supprimées il faut que les décisionnaires prennent clairement leurs responsabilités et assument leurs choix, sans que le Conseil pédagogique soit obligé de valider ces suppressions.